Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20261030-2026_66-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-66

L'an deux mil vingt-six le trente octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, Laurent CARRÉ, Caroline KOENIG, Johan BERTRAND, Gilles NICOL, ~~Sandrine DAMANY~~, Isabelle LE CARDINAL, ~~Julien MEHEUST~~, ~~Anthony LE COCGUEN~~, Sandra LE VACON, Marine CARDINAL, ~~Pierre-Emmanuel VILLA~~, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Anthony LE COCGUEN a donné procuration à Laurent CARRÉ
Julien MEHEUST a donné procuration à Marie-Annick GÉLIN
Pierre-Emmanuel VILLA a donné procuration à Séverine PALLU
Sandrine DAMANY

Secrétaire de séance : Sandra LE VACON

Nombre de présents : 11 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 26 octobre 2026

2026-66 : ESPACE PARAMÉDICAL – ÉTABLISSEMENT DES LOYERS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une demande de location de local a été formulée par Madame Marie Artur, graphothérapeute, pour l'exercice de son activité le mercredi et éventuellement le samedi au sein de l'espace paramédical communal. Une cellule lui a été proposée et a reçu son accord.

Il est rappelé que seul le loyer mensuel global avait été défini jusqu'à présent. Afin de régulariser cette situation et de permettre une occupation adaptée aux besoins des professionnels de santé et du paramédical (notamment pour des occupations à temps partiel ou ponctuelles), il convient de fixer officiellement les différentes tarifications applicables à cet espace paramédical.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20261030-2026_66-DE

Les tarifs proposés sont les suivants :

- **Location annuelle (temps plein) :** 4 320,00 €
- **Location mensuelle (temps partiel / forfaitaire) :** 360,00 €
- **Location à la semaine :** 100,00 €
- **Location à la journée :** 20,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour :

- **APPROUVE** les tarifs de location applicables aux cellules de l'espace paramédical tels que présentés ci-dessus ;
- **DÉCIDE** l'application de ces tarifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation correspondante ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Sandra LE VACON

Le Maire,
Michel PETRA